

AVIS SUR
LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2010

Adopté par le Conseil Economique et Social Régional du Limousin
lors de la séance plénière du 11 décembre 2009

Rapporteur : M. Stéphane MONCHAMBERT

AVIS SUR LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2010

Adopté par le Conseil Economique et Social Régional du Limousin
lors de la séance plénière du 11 décembre 2009

(Rapporteur : M. Stéphane MONCHAMBERT)

56 VOTANTS

44 POUR

Collège 1 : « Entreprises et activités professionnelles non salariées »

MM. Giacomini, Girard, Perié, (Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie)
M. Conchon (MEDEF)
M. Pajot (Fédération Régionale du Bâtiment)
M. Sauvage (Fédération Régionale des Travaux Publics)
M. Coinaud (CGPME)
M. Villemazet (Comité Régionale des Banques)
M. Rousseau (RFF)
M. Jardel (EDF)
MM Lavent (Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat)
Mme Gendraud (Union Professionnelle Artisanale Régionale)
MM. Goupy, Tison (Chambre Régionale d'Agriculture)
M. Viollet (Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles)
M. Tourand (Centre Régional des Jeunes Agriculteurs)
M. Gaillard (CRPF)
M. Monchambert (Professions libérales)
M. Limousin (Union Nationale des Associations des Professions Libérales)

Collège 2 : « Organisations syndicales de salariés »

Mme Cloux et M. Bedoni (CFTC)
Mme Dupin de Beyssat et M. Gay (CFE- CGC)
MM. Capy, Pouyaud (UNSA)
MM. Lefrère, Janot, Esquieu (FO)
Mme Roinel et MM. Pouget, Leyrat (CFDT)

Collège 3 : « Organismes et associations participant à la vie collective de la région »

M. Savary (Union Régionale des Associations familiales)
M. Fretet (Fédération nationale des associations de réinsertion sociale)
M. Virole (CREAHIL)
M. Régnier (CODERPA)
MM. Malabou, Lacorre (CRESS)
M. Leresteux (Union régionale des fédérations d'œuvres laïques)
M. Mirou (CRAJEP)
Mme Gayral (Association de consommateurs)
M. Fraysse (organismes de tourisme)

Collège 4 : « Personnalités qualifiées »

M. Bernard
Mme Chezalviel
M. Sorbier

7 CONTRE

Collège 2 : « Organisations syndicales de salariés »

Mmes Baly, Eyrolle, Salaviale et MM. Crozat, Gorce, Soury (CGT)
Mme Vaux (FSU)

5 ABSTENTIONS

Collège 1 : « Entreprises et activités professionnelles non salariées »

M. Barlerin (Confédération Paysanne du Limousin)

Collège 3 : « Organismes et associations participant à la vie collective de la région »

M. Le Saux (Limousin Nature Environnement)
M. Moyen (Organismes de la culture)
M. Malcotti (Comité Régional Olympique et Sportif)
M. Musset (CRIJ)

VOTE

POUR	44
CONTRE	7
ABSTENTION	5

L'avis du CESR sur le Budget Primitif 2010 est adopté à la majorité des voix.

PROPOS LIMINAIRES



Conformément à l'article 25 de la loi n°92-125 du 6 février 1992, le Conseil Economique et Social Régional du Limousin présente son avis sur le projet de budget primitif 2010.

Rapporteurs :

- **M. Jean MOYEN** pour la commission n°1 « Education – Formation » ;
- **M. Patrick LERESTEUX** pour la commission n°2 « Développement Social, Culturel et Sportif » ;
- **M. Roger GORCE** pour la commission n°3 « Aménagement du Territoire » ;
- **M. Michel BERNARD** pour la commission n°4 « Développement Economique et Emploi » ;
- **M. Stéphane MONCHAMBERT** pour la commission n°5 « Finances et Synthèse ».

Le Président et les membres du Conseil Economique et Social Régional tiennent à remercier Mesdames et Messieurs les agents du Conseil Régional et du Conseil Economique et Social Régional pour leur efficace collaboration à ces travaux.

Ils tiennent aussi à remercier de leur participation les élues du Conseil Régional, qui sont venues pour la première fois, comme cela avait été convenu, présenter le projet de budget primitif 2010 pour les compétences dont elles ont la responsabilité :

- **Mme Claudine LABRUNIE**, Vice-présidente du Conseil Régional devant les membres de la commission n°1 « Education – Formation » ;
- **M^{elle} Christelle COURSAT**, Conseillère Régionale devant les membres de la commission n°4 « Développement Economique et Emploi ».

Le **CESR** renouvelle le souhait que les élus régionaux participent à ses commissions préalables aux orientations budgétaires et au budget primitif.

RAPPORT GENERAL



UNE PREPARATION BUDGETAIRE REALISEE DANS UN CONTEXTE INCERTAIN

Lors du débat sur les Orientations Budgétaires 2010, le **CESR** a souligné que la préparation du budget 2010 était marquée par un certain nombre d'incertitudes, au-delà du contexte de crise économique. En particulier, il en relevait trois d'ordre fiscal, institutionnel et politique à savoir :

- la refonte de la fiscalité locale et sa mesure-phare concernant le remplacement de la taxe professionnelle (TP) par la cotisation économique territoriale (CET)¹ ou encore l'avenir de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) ;
- la réforme en cours des collectivités territoriales et les projets de réorganisation par l'Etat de certaines compétences actuellement confiées aux Régions (exemple de la formation professionnelle) ;
- la fin de mandature et le renouvellement du Conseil Régional en mars 2010.

Si certaines interrogations ont été levées depuis octobre (en matière de TIPP notamment²), l'environnement financier et institutionnel reste préoccupant.

PRESERVER LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS TOUT EN CONSERVANT UNE MARGE DE MANŒUVRE NECESSAIRE AUX DEFIS A VENIR...

Ainsi, le Conseil Régional avance sans visibilité alors même que les compétences transférées continuent leur progression. En ce sens, il fait le choix de préserver les grands équilibres financiers en adoptant une gestion prudente et maîtrisée.

Toutefois, s'appuyant sur une situation financière antérieure saine, le Conseil Régional souhaite se préserver des marges de manœuvre pour relever les défis des prochaines années, notamment :

- l'accueil de la grande vitesse ferroviaire,
- la mise en place d'une desserte très haut-débit sur les territoires,
- le renouvellement de la convention TER.

UNE FORTE DIMINUTION DE L'AUTONOMIE FINANCIERE DES REGIONS A PARTIR DE 2010

Mais, sans même attendre les dispositions de la réforme territoriale devant modifier, de manière significative, les moyens dévolus aux collectivités locales, l'année 2010 sera marquée par une nouvelle répartition de la fiscalité locale réduisant l'autonomie financière des collectivités et des Régions en particulier.

¹ La CET est constituée de la cotisation locale d'activité (CLA) affectée aux communes et aux EPCI et de la cotisation complémentaire (CC) affectées aux Régions et Départements.

² L'Union Européenne vient de reconduire pour 2010, 2011 et 2012 l'autorisation donnée à la France d'appliquer des tarifs différenciés de TIPP au niveau régional.

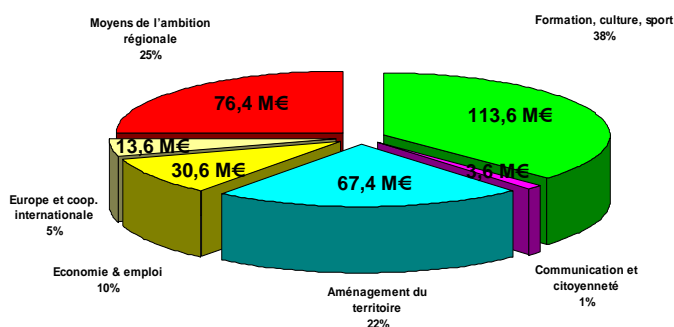
A terme, le risque est d'affaiblir la capacité d'intervention de l'institution régionale – qui va jusqu'à craindre une « mise sous tutelle » de ses actions (p. 109).

DES QUESTIONS AUXQUELLES LE NOUVEL EXECUTIF REGIONAL DEVRA RAPIDEMENT REpondRE

Au regard de ce contexte budgétaire de plus en plus contraint, des questions pourront être légitimement posées après la mise en place du nouvel exécutif régional, et en particulier :

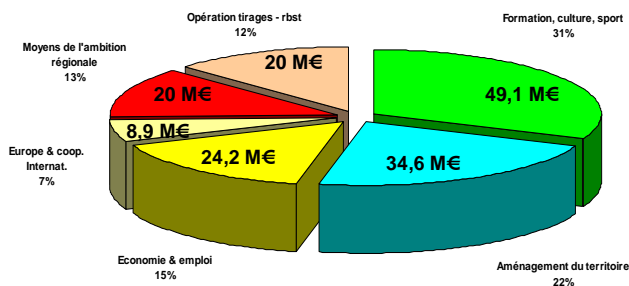
- Peut-il être envisagé une diminution importante des charges de fonctionnement, afin de permettre de nouvelles marges de manœuvre?
- Des investissements clés et prioritaires peuvent-ils être dégagés pour préparer l'avenir et les perspectives de développement du Limousin ?
- Faut-il, en conséquence, limiter les interventions de la Région à ses compétences fondamentales ?
- Quelles sont les pistes d'évolutions possibles concernant les recettes ?

Dépenses réelles de fonctionnement par pôle : 305,3 M€



4

Dépenses réelles d'investissement par pôle : 156,8 M€



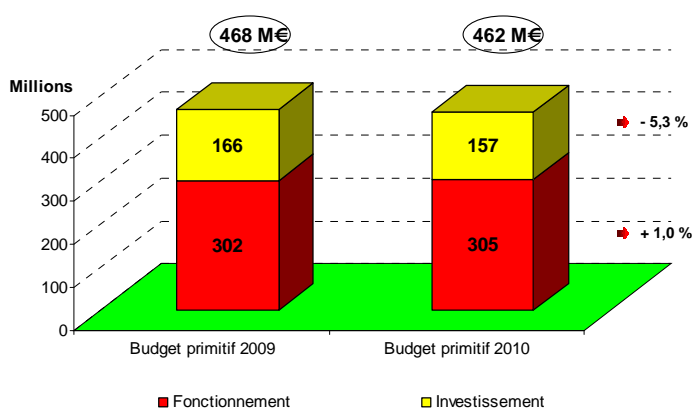
5

Entre temps, les réformes de l'organisation territoriale et de la fiscalité locale auront sans doute apporté des éléments de réponse... La Région se situe donc à un tournant important de son histoire.

2010 : UN BUDGET DE TRANSITION, DE CONTINUITE ET D'ATTENTE

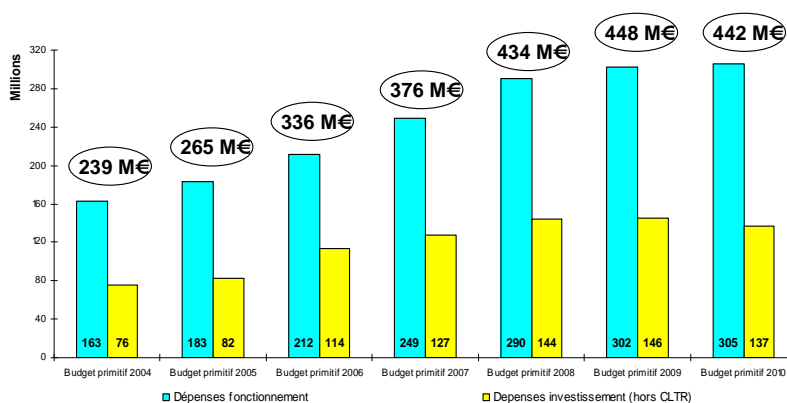
Face à l'ensemble de ces contraintes et de ces incertitudes, le Conseil Régional a décidé de présenter en 2010 un budget, qui, tout en s'inscrivant dans la continuité, tient à maîtriser ses dépenses de fonctionnement (moins de 1% d'augmentation) et à limiter ses dépenses d'investissement (-5,29% par rapport au BP 2009) pour un budget total qui s'élèvera à 462M€ (-1,23% par rapport à 2009).

CP au budget primitif (hors mouvements d'ordre)



2

Evolution des CP inscrits au budget primitif (hors mouvements d'ordre et CLTR)



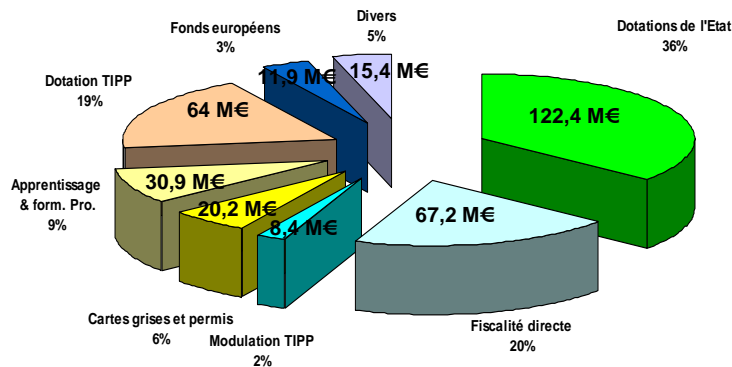
3

Au niveau des recettes de fonctionnement, il faut noter que les dotations de l'Etat seront en légère progression (+0,6%) pour un montant de 122,4M€. Les recettes d'investissement (FCTVA + DRES) représenteront, quant à elles, 12,3M€.

Pour les recettes fiscales, les taux des taxes foncières seront maintenus à leur niveau de 2009, soit 4,10% pour la taxe foncière - pour un produit attendu de 27,8M€ et 15,98% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties - pour un produit attendu de 0,2M€. En matière de fiscalité

indirecte, il en sera de même pour la taxe régionale sur les cartes grises dont le produit attendu est de 20M€ et de 0,3M€ sur la taxe régionale sur les permis de conduire.

La structure des recettes réelles de fonctionnement : 340,4 M€

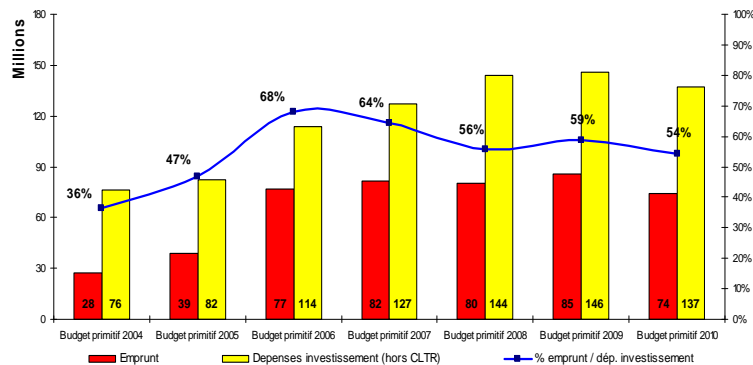


6

Quant à la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP), elle est évaluée à 64M€ pour 2010 auquel s'ajoutera la modulation de la TIPP estimée à 8,3M€.

Au final, pour équilibrer ses comptes, le Conseil Régional limitera son recours à l'emprunt à 74,1M€ (85,4M€ en 2009) - ce qui représente environ 16% du BP 2010.

Inscriptions d'emprunts



9

Le **CESR** partage globalement l'inquiétude de l'exécutif régional par rapport au contexte financier et au mouvement de réformes des collectivités territoriales. Il comprend la logique des choix régionaux de maintien des taux de taxes foncières et des taxes indirectes sur les immatriculations et les permis de conduire, ainsi que la proposition de ramener l'inscription d'emprunt à moins de 75 M€.

Les graphiques, reproduits dans le présent avis, ont été établis et communiqués au CESR par le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources.

En propos liminaires à l'examen des rapports sectoriels, le **CESR** regrette la disparition des feuillets verts intercalaires qui permettaient d'avoir une meilleure lisibilité des politiques du Conseil Régional et d'inscrire ces orientations dans le long terme.

1. FORMATION, CULTURE ET SPORT



BP 2010 : inscription de 148,01 M€ en AP / AE (+3,14 % par rapport au BP2009) et 162,71 M € en CP (-2,05 %)

1.1. FORMATION

PROJET BP 2010

Offrir aux jeunes Limousins des formations initiales variées et de qualité

Inscription de 60 538 500 € en AP/CP (-10,03%) et 83 161 000 en CP (-7,5%)

Soutenir le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en Limousin

Inscription de 9 581 500 € en AP/CP (-12,08%) et 12 747 500 en CP (-3,08%)

Favoriser la formation tout au long de la vie

Inscription de 57 069 500 € en AP/CP (+19,68%) et 46 350 000 en CP (0,00%)

Assurer aux lycéens du Limousin les meilleures conditions de formation

Concernant le fonctionnement des lycées, le Conseil Régional a décidé, sur le principe, de reconduire les dotations allouées en 2009. Toutefois, le **CESR** a noté, lors des travaux en commission, que des discussions au cas par cas pourraient avoir lieu avec les établissements qui en exprimeraient la demande. La possibilité d'encadrer cette démarche au travers d'une convention triennale pourrait d'ailleurs faire l'objet d'une réflexion lors de la prochaine mandature du Conseil Régional.

Rationaliser le fonctionnement des lycées agricoles. Le **CESR** approuve la démarche du Conseil Régional de vouloir optimiser le fonctionnement des établissements au regard des missions pédagogiques qui leur sont confiées. Il souscrit, également, à la volonté d'identifier des pôles de compétence propres à chaque lycée agricole.

Le **CESR** souligne, néanmoins, que cette réorganisation des lycées agricoles devra s'accompagner d'une réflexion approfondie sur les conséquences qu'elle entraîne en termes :

- de choix des élèves,
- de déplacements,
- d'hébergement.

Au chapitre des efforts de structuration et d'optimisation des moyens affectés aux lycées, que le Conseil Régional a entrepris, le **CESR** tient à souligner :

- l'excellent travail accompli au sein des établissements par les Equipes Régionales d'Intervention (ERI),
- la volonté de rationaliser les achats qui s'accompagne souvent d'une démarche « qualité alimentaire ».

Sur ce dernier aspect, le **CESR** demande à ce que notamment les fournisseurs locaux soient informés bien en amont de cette démarche, afin qu'ils puissent s'adapter et se former aux techniques des réponses aux appels d'offre.

Il attire aussi l'attention sur les excès et les limites de ce type de procédure quand ils conduisent, par exemple, à l'achat de pain « bio » à Saint-Junien pour approvisionner des établissements de Haute – Corrèze avec 48 heures de retard !

Enfin, sur la Dotation Régionale d'Équipement Scolaire (DRES), le **CESR** précise que cette aide fort utile aux familles, notamment en cette période de crise économique, n'a pas évolué depuis 5 ans. Il serait intéressant de mesurer, sur cette période, l'évolution du coût de la vie et en particulier des prix des livres scolaires et des équipements types nécessaires aux enseignements professionnels pour adapter cette dotation.

Former aux métiers du social, du médico-social et du paramédical

Dans le cadre de l'acte II de la décentralisation, la responsabilité des écoles et des instituts de formation du secteur sanitaire et social a été confiée aux conseils régionaux à compter du 1^{er} janvier 2005.

Aujourd'hui, le Conseil Régional du Limousin est confronté à un important problème immobilier, en raison du rallongement du parcours de certains diplômés (infirmier,...) qui s'alignent, à juste titre, sur ceux des formations universitaires.

Le **CESR** regrette que l'Etat, notamment au travers de sa commission de « décentralisation » ne veuille pas participer au financement des locaux nécessaires, d'autant plus que les dotations de fonctionnement initiales relatives au transfert de compétences, n'ont pas pris en compte cet aspect.

En revanche, le **CESR** note avec satisfaction que la voie de la réhabilitation de locaux a été privilégiée à celle de la construction des bâtiments neufs, notamment sur Limoges (locaux de JIDE), et souhaite qu'elle puisse être étendue à d'autres immeubles susceptibles d'accueillir des formations sanitaires et sociales, tels que ceux libérés lors de transferts d'établissements sanitaires. Il a noté, par ailleurs, que sur Brive une réflexion est en cours avec la ville sur la possibilité de faire un pôle sanitaire et social.

Répondre aux besoins de formation en alternance par l'apprentissage

Le **CESR** tient à souligner que dans le cadre des formations en alternance par l'apprentissage, il conviendrait que le Conseil Régional prenne en compte le problème du logement des apprentis pour la période de travail chez le maître de stage (artisan ou industriel), au même titre qu'il le fait pour les périodes de formation dans les CFA du fait de la double domiciliation nécessaire des apprenants.

Concernant le prix de « l'apprentissage au féminin », le **CESR** est convaincu qu'il faut lutter, dès le plus jeune âge, contre toutes les formes de stéréotypes. Il aura l'occasion d'y revenir lors de la présentation en mars 2010 de l'étude sur : « *La place des femmes dans la vie publique et les lieux de décision en Limousin* ».

Soutenir le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche

Le Conseil Régional présente, dans le cadre des actions stratégiques, les orientations pour un 3^{ème} contrat d'objectifs avec l'Université de Limoges, dont les principales propositions sont organisées autour de trois axes :

- conforter l'Université de Limoges dans son accompagnement de tous les étudiants
- conforter l'excellence scientifique des instituts de recherche de l'Université de Limoges
- favoriser les dispositifs innovants pour le développement de l'Université.

Si le **CESR** partage ces orientations stratégiques, qu'il a développées pour la plupart dans son étude³ sur l'Université de Limoges, il souhaiterait toutefois que ces perspectives sur son avenir s'inscrivent dans une véritable vision à plus long terme qui permettrait d'en assurer la pérennité. En effet, dans le nouveau contexte lié à l'autonomie, l'Université de Limoges doit conforter son positionnement dans le paysage universitaire français et européen, voire mondial, tout en

³ Rapport 2009/06 Sur : « L'Université de Limoges : place et rôle dans ses territoires », présenté le 11 juin 2009, rapporteur M. René MUSSET

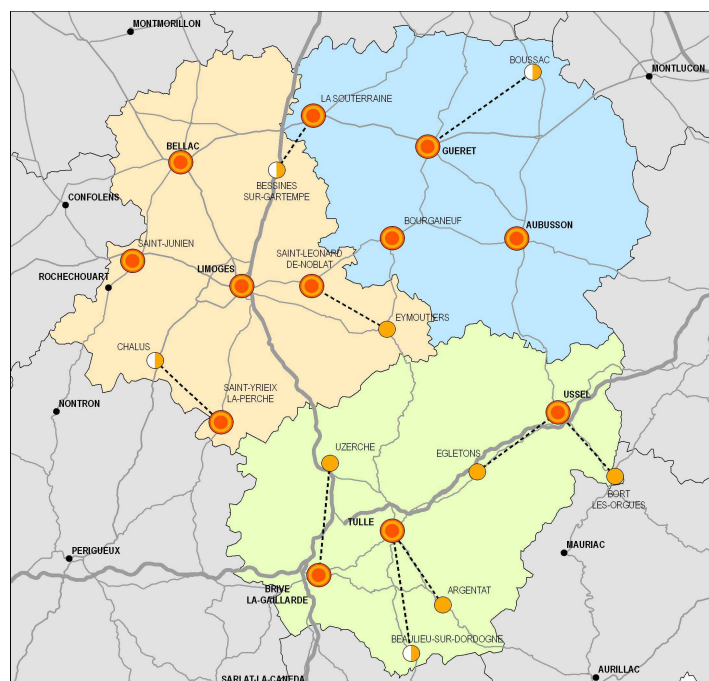
demeurant un acteur important du développement socio-économique et de la cohésion territoriale en Limousin.

Néanmoins, il faut souligner que le chapitre du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche fait l'objet d'un vaste consensus régional dont le **CESR** ne peut que se satisfaire.

Favoriser la formation tout au long de la vie

Au regard des nouveaux dispositifs législatifs et réglementaires, notamment d'appels d'offre, le **CESR** s'inquiète quant aux modalités de financement de la commande publique de formation en Région Limousin. Celle-ci permettait, au travers d'un certain nombre de structures (AFPA, GRETA, CFPPA, et CNAM), un accès au savoir de base pour les publics les plus en difficultés - et cela sur l'ensemble du territoire régional (cf. carte ci-dessous).

Un réseau de proximité



PORTAIL FORMATION
LIMOUSIN -
SERVICE PUBLIC
REGIONAL
DE FORMATION

Les acteurs publics de la formation professionnelle

- Les Greta, les CFPPA, l'AFPA et le CNAM, investis à différents titres de missions de service public.
- Un véritable réseau régional, remplissant les critères de service public.
- Des moyens mutualisés par les différents acteurs qui s'engagent à mobiliser et répartir leurs moyens pour assurer partout une offre

- ✓ Des centres et antennes assurant un maillage territorial.
- ✓ Des déploiements possibles à partir de ce réseau, et en fonction de besoins repérés.

Source : Conseil Régional du Limousin

De façon générale, le **CESR** souhaite rappeler les enjeux que représente la formation tout au long de la vie en matière économique et sociale.

1.2. CULTURE ET SPORT

DEVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF

PROJET DE BP 2010

1.4. Promouvoir l'épanouissement des Limousins par l'accès à la culture et au sport

Inscription de 6 760 000 M€ en AP / AE (-9,26 %) et 10 520 000 M€ en CP (+31,75 %)

1.5. Renforcer l'attractivité des territoires par l'offre culturelle et des pratiques sportives

Inscription de 14 070 000 M€ en AP / AE (+ 37,94 %) et 9 940 000 M€ en CP (+11,94 %)

Eléments de contexte

Dans un contexte conventionnel pour le moins incertain, le **CESR** apprécie le fait que l'enveloppe globale du volet « culture et sport » demeure stable, alors que des interrogations continuent de peser sur l'équilibre des budgets de nombreux acteurs culturels, sur les programmations et leurs contractualisation. Malgré une conjoncture économique difficile et les tendances de repli à l'œuvre dans de nombreux secteurs culturels, mais également sportifs, la Région Limousin maintient globalement l'ensemble de ses priorités et assure une stabilité du volume de ses dépenses.

2010 - Année de transition entre deux mandats - devrait permettre au Conseil Régional de réfléchir à l'évolution du contexte partenarial en matière de culture et de sport avec les autres financeurs et acteurs régionaux, d'autant que les interventions publiques de l'Etat et de plusieurs collectivités continueront vraisemblablement de connaître des modifications notables: désengagement de certains domaines, recentrage des missions et réduction des aides à l'offre culturelle locale.

Dans un tel environnement, la généralisation des techniques et supports numériques, les apports ou limites de la mutualisation seront certainement au cœur des futurs enjeux culturels régionaux.

A l'appui des choix opérés ces dernières années, plusieurs projets-phares devraient marquer l'année 2010 : le château de Vassivière, la Cité de la tapisserie d'Aubusson, la Maison Régionale des Sports...et donc obérer les futurs budgets culturels et sportifs.

CULTURE

Renforcer les outils de suivi et d'analyse des interventions régionales

Au-delà de la présentation du projet de BP 2010, l'attention du **CESR** a été retenue par les tableaux contenus dans le rapport intitulé « *subventions aux structures permanentes* » (p. 213 à 215). Il s'agit notamment de la liste de 29 structures permanentes (institutions culturelles, arts plastiques, théâtre, musique, manifestations culturelles, enseignement) recevant pour 2010, et par une anticipation appréciable dans le contexte précédemment décrit, 70 % de la subvention régionale qui leur avait été attribuée en 2009.

Une lecture rapide fait ressortir un apparent déséquilibre de la répartition des interventions régionales de ces tableaux. En effet, seulement 2 de ces structures ont leur siège situés en Creuse et 6 en Corrèze, les 21 autres étant en Haute-Vienne. Ainsi plus de 80 % des financements régionaux, ici concernés, seraient affectés à des structures domiciliées dans le département de la Haute-Vienne.

Il existe assurément des explications à cette répartition : champs d'intervention régional, existence d'autres structures majoritairement financées par des collectivités locales (et n'apparaissant pas dans ces tableaux),...

Toutefois, pour le **CESR**, les raisons et les choix de cette répartition mériteraient d'être davantage explicités, afin qu'une lecture plus fine des tableaux d'attribution soit possible, au-delà de la reconduite « d'acquis » au profit des mêmes structures. Plus généralement, il conviendrait d'améliorer les outils quantitatifs et qualitatifs permettant aux élus de la collectivité régionale d'opérer des choix, et aux observateurs (dont le **CESR**) d'en comprendre la logique et la cohérence dans l'espace régional. C'est pourquoi, le **CESR** sera particulièrement attentif aux prochains travaux de l'ORACLIM (Observatoire Régional des Arts et de la Culture en Limousin).

« Affirmer la culture pour tous par la création d'œuvres et la diffusion artistique »

Même si le Limousin demeure relativement épargné, la situation financièrement fragile de l'ensemble des acteurs culturels devrait se poursuivre, voire s'accroître, en 2010. Malgré les inquiétudes et les mutations en cours, le **CESR** apprécie que le Conseil Régional continue à **accompagner l'offre et l'emploi culturels** – particulièrement concernés par la fin possible du dispositif « emplois associatifs » et l'arrêt d'exonérations fiscales sur les secteurs ruraux en zone de revitalisation rurale (ZRR).

Dans un tel contexte, la question de l'avenir des festivals rend crucial l'enjeu de la mutualisation et la volonté affirmée par certains acteurs culturels de se regrouper et de développer de nouvelles formes de coopération. A l'appui d'initiatives locales réussies, une analyse objective de ces enjeux et de leurs effets aurait l'avantage d'éclairer les acteurs directement concernés et apporterait une aide à des prises de décision qui ne manqueront pas d'apparaître au cours du prochain mandat.

Après une saison 2009 relativement positive et novatrice, l'année 2010 devra être décisive quant à la réussite des activités proposées sur **le site de Vassivière**. Selon le **CESR**, l'approche retenue pour ce site doit s'appuyer sur une dynamique transversale en mobilisant des acteurs de l'économie touristique au delà du seul domaine culturel, alors même que se poursuivent la restauration du Château de Vassivière et sa transformation en résidence d'artistes.

D'autre part, l'année 2010 sera également marquée par une nouvelle dynamique du développement culturel dans le bassin de Brive, qui, au-delà de la Corrèze, concerne des territoires interrégionaux. Soucieux d'un meilleur équilibre régional de l'offre culturelle, le **CESR** sera attentif à l'avancée du projet structurant porté par **l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) de Brive-Malemort** et soutenu par le Conseil Régional.

« Favoriser les pratiques artistiques et la sensibilisation culturelle »

Le **CESR** ne peut que valider le choix de la Région qui propose de maintenir ses leviers visant à rapprocher les activités culturelles des différents publics. Le Chéquier culture/sport (**cheq'up**), en particulier, a connu un vif succès en 2009 et a permis une bonne identification de l'institution régionale par de jeunes Limousins – même si les pratiques et les consommations culturelles et sportives générées ne recouvrent pas l'ensemble de l'offre existante. A ce titre, une attention particulière devrait être portée sur « les comportements culturels » générés par ce dispositif et ses effets sur la fréquentation des œuvres et des lieux culturels.

« Structurer l'accès aux métiers artistiques et culturels »

L'année 2010 devrait être marquée par une forte baisse des crédits de ce secteur. Le Conseil Régional est toujours en attente des modalités d'application des dispositions de la loi du 13 août 2004 concernant la mise en place des « cycles d'enseignement professionnel initial » (CEPI).

« Valoriser les territoires par une offre d'équipements culturels de qualité »

Le **CESR** apprécie que la dimension culturelle, dans sa diversité, ait été prise en compte dans le contrat de projet Etat-Région 2007/2013 (Grand Projet 8), ainsi que dans plusieurs contrats de territoires (médiathèques, musées, salles de cinéma...).

Il note également la volonté régionale de prendre la mesure des évolutions de la relation à l'œuvre dans les domaines culturels du fait du **développement des techniques et des pratiques liées au numérique**. A l'appui d'une « fréquentation » notable le portail culturel régional www.culture-en-limousin.fr devra poursuivre en 2010 sa mission de valorisation et de mise en visibilité de la vie culturelle régionale. La diversité des acteurs référencés devrait apporter une vision dynamique de la région au-delà du seul public régional par une configuration adaptée.

Concernant plus spécialement l'équipement numérique des salles de cinéma, la conduite d'une telle démarche dans le cadre du Massif Central apparaît pertinente (programme Pomac-Cimac). Au-delà de la dimension culturelle, les enjeux de ces évolutions techniques sont également économiques et sociaux pour l'attractivité de nos territoires ruraux.

« Promouvoir le secteur culturel comme levier de l'économie régionale »

Comme il a pu le préciser dans un rapport présenté en octobre 2007,⁴ le **CESR** partage la vision transversale et systémique économie/culture/aménagement développée depuis plusieurs années par le Conseil Régional, en matière de cinéma-audiovisuel et d'édition.

Le **CESR** a bien noté que le secteur du cinéma sera pris en compte dans l'étude de faisabilité visant à une mobilisation de l'épargne locale pour le développement régional – thème du dernier « Forum du **CESR** » de septembre 2009.

« Améliorer la valorisation du patrimoine régional »

Comme il l'a déjà indiqué dans son avis sur les Orientations Budgétaires, le **CESR** considère la création de la **Cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé**, comme une opération décisive devant permettre de préserver un savoir-faire -maintenant inscrit au patrimoine mondial immatériel de l'Unesco, et de lui conférer davantage de « contemporanéité ».

Cette création devrait favoriser le développement des secteurs d'Aubusson et de Felletin. Toutefois, pour que ce projet ait toutes les chances de réussir, la forme juridique retenue devra permettre d'associer et de mobiliser l'ensemble des partenaires concernés, dont les professionnels et les acteurs économiques locaux. Ces possibles implications et partenariat devront être vérifiés préalablement à la mise en œuvre de la démarche.

Le **CESR** profite de cet avis pour interroger le Conseil Régional quant aux éventuelles initiatives entreprises pour faire reconnaître et valoriser le potentiel culturel des paysages de « l'Ecole de

⁴ Rapport 2007/06 : « Limousin, terre de création et d'innovations » présentés le 11 octobre 2007, rapporteurs MM Jean-Pierre LIMOUSIN et Jean MOYEN.

Crozant ». Les atouts culturels, esthétiques et touristiques de **la vallée de la Creuse** mériteraient d'être davantage développés.

SPORT

L'année 2010 constituera vraisemblablement un moment privilégié pour analyser les enjeux du développement sportif en Limousin et le rôle que doit jouer la collectivité régionale, compte-tenu de ses compétences et de ce qui peut être assuré par d'autres acteurs publics. La recherche de cohérence et de complémentarité entre les interventions des différents partenaires doit demeurer une priorité. Le **CESR** sera attentif à l'organisation éventuelle d'une « conférence régionale de développement du sport » et ses prolongements opératoires.

Comme la culture, le sport évolue actuellement dans un environnement changeant et porteur d'incertitudes. Le projet de BP 2010 - budget de reconduite, de réflexion et de recentrage sur les compétences régionales - rend compte de ce contexte général. Il est toutefois marqué par le projet-phare de la Maison Régionale des Sports - tant pour ses investissements que pour le pilotage et le fonctionnement qui mériteront certainement des ajustements et des précisions en termes de partenariat et de conventionnement.

Le **CESR** a conscience que ce budget étiqueté « développement sportif » serait à consolider par une meilleure identification des crédits contenus dans d'autres postes budgétaires, bien que relevant également du sport (chèq'up, équipements sportifs des lycées...).

« Favoriser par la formation l'épanouissement personnel des acteurs du sport et la professionnalisation des structures »

Au-delà de l'aide individuelle aux sportifs de haut niveau et de l'aide aux structures, le **CESR** est toujours attentif à l'objectif d'amélioration de la gestion et de l'encadrement au sein du mouvement sportif, avec comme préoccupation le maintien d'une large pratique amateur, le renouvellement des générations d'animateurs bénévoles et de dirigeants⁵.

« Renforcer la concertation et la coopération pour un développement partagé des Activités Physiques et Sportives »

Le **CESR** apprécie le souci de clarté et de formalisation affiché par le Conseil Régional dans le cadre des « **conventions régionales d'objectifs** » qui recouvrent l'ensemble des leviers sur lesquels peut jouer la Région, compte tenu de ses compétences.

L'étude à venir sur la formation des dirigeants sportifs bénévoles devra rechercher tous les moyens adaptés pour favoriser la rencontre entre offre et besoins de formations.

La **Maison Régionale des Sports**, dont la réalisation se poursuivra toute l'année 2010, et pour laquelle un mode de fonctionnement reste à préciser, devrait être porteuse d'améliorations significatives en matière de structuration du mouvement sportif en Limousin. L'enjeu régional est important, puisque pour cet équipement structurant devant ouvrir début 2011, 3 500 000 euros sont inscrits, en investissement, au BP 2010.

⁵ Rapport 2008/05. « Le rôle des associations en faveur de la dynamisation des territoires », 2008, Rapporteur M. Denis MALABOU.

« Promouvoir et développer l'offre de sport et de loisirs »

Les actions contenues dans ce chapitre (aides aux déplacements, accueil de manifestations...) concernent davantage des objectifs de communication et de marketing territorial que des enjeux de développement de l'offre sportive et de loisirs. Ce volet doit rester maîtrisé.

Le projet « **Vélo-routes/voies vertes** » n'est pas mentionné dans les rapports budgétaires. Le **CESR** souhaite que ce dossier prometteur puisse avancer en 2010.

« Favoriser un aménagement sportif cohérent du territoire régional »

Le **CESR** prend acte de la forte hausse des autorisations de programme pour 2010 notamment du fait de la participation de la Région à la construction du futur **bassin de natation de Limoges**.

2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



BP 2010 : inscription de 40,164 M€ en AP/AE (-88,29% par rapport au BP 2009) et 101,967 M€ en CP (+2,03%)
--

Parachever l'ouverture du Limousin et irriguer les territoires par des infrastructures routières

Le **CESR** remarque les incertitudes qui subsistent en la matière.

Malgré une inscription de 5 000 000 d'euros en autorisations de programme pour la connexion autoroutière A10 / A20 et **la mise en deux fois deux voies de l'axe Limoges-Poitiers**, il n'est pas inscrit de précisions sur l'état des lieux d'avancement du projet, prévu initialement en Mai puis Octobre 2009.

Sur ce point, la non publication du S.N.I.T (Schéma national des infrastructures de transports, prévu en 2011), inscrit au sein du Grenelle de l'Environnement n'aide pas à clarifier la démarche.

Il paraît urgent d'interroger l'Etat sur la nécessité d'outils de planification et les moyens financiers alloués à moyen et long terme afin d'avoir une meilleure coordination des régions en matière d'infrastructures.

Le **CESR** rappelle la nécessité de réaliser l'axe routier Limoges-Poitiers, infrastructure d'aménagement interrégional du territoire.

Faire accéder l'ensemble du Limousin à la grande vitesse et confirmer la pertinence du transport ferroviaire régional et interrégional dans une logique intermodale

Bilan TER 2008 :

Le **CESR** regrette une nouvelle fois la transmission tardive (et hors délai prévu dans la convention, soit le 30 Avril de l'année N+1) du bilan 2008 par la SNCF. Il partage les réserves de l'exécutif sur ce bilan 2008.

Il rappelle qu'il a émis des réserves quant à l'allongement de ce délai au 30/06 de N+1 proposé par la SNCF et accepté par l'Autorité Organisatrice. Il réitère sa demande d'une présentation de ces données en Commission n°3 et au groupe régional Transport (Comité des partenaires).

Le **CESR** approuve néanmoins les résultats qui démontrent une progression constante de la fréquentation : + 7,16 % entre 2007 et 2008 et de recettes en hausse significative (+ 8,65 % entre 2007 et 2008). Ce bilan positif de la décentralisation de la gestion des services régionaux de voyageurs montre sa pertinence et son efficacité en termes de meilleure réponse aux besoins de transport collectif de proximité.

Ces résultats démontrent à l'expérience qu'il est urgent de développer de nouvelles offres sur les services n'ayant pas encore vu d'amélioration significative. Les travaux et études menés actuellement en partenariat avec la Région Poitou-Charentes et le Département de la Charente sur la ligne Limoges-Angoulême sont de nature à permettre un développement cadencé sur cet axe interrégional.

De manière plus globale et comme les différents rapports de notre **CESR**⁶ l'ont démontré, il convient de formaliser enfin un vrai cadre de coordination et d'action collectives des différentes Autorités Organisatrices des Transports (AOT) pour insuffler une dynamique intermodale des transports. Dans ce cadre, et comme le prévoit la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain, du 13/12/2000), la région peut se positionner en chef de file.

Même si le bilan d'étape de réévaluation des moyens financiers prévu par l'Etat depuis 2002 (généralisation de la décentralisation des TER) devait intervenir en 2007, il est important de constater qu'il s'agit là de la décentralisation la plus aboutie puisque la dotation couvre de 97 à 98 % de la mise en œuvre de cette action maîtrisée par les régions.

La question du financement de desserte TER ferroviaire nouvelle doit faire l'objet d'une dotation supplémentaire de l'Etat. Dans ce cadre, la discussion nécessaire entre AOT et l'utilisation du versement Transport doivent être abordées, points que nous avons soulevés à l'occasion de divers rapports.

La convention Limousin d'une durée de 10 ans arrive à échéance le 31/12/2011. Le **CESR** souhaite que le temps qui sépare le renouvellement de cette convention avec l'autorité exploitante soit mis à profit pour préparer dans les meilleures conditions la contractualisation du développement nécessaire de l'offre et la dynamique engagée avec la SNCF.

Le **CESR**, prend acte de l'inscription pour 2010 d'une somme de 150 000 € en CP (pour assistance de maîtrise d'ouvrage) dans le cadre de la préparation de la nouvelle convention

⁶ « TER sans frontière – pour une dynamique interrégionale des liaisons ferroviaires Limousin – Poitou-Charentes ». Autosaisine adoptée le 11/10/2007 – Rapporteur : Monsieur Roger GORCE.

- « Bilan et prospective de l'expérimentation ferroviaire en Limousin, dans le cadre de la décentralisation des services régionaux de voyageurs ». Autosaisine adoptée le 16/12/2002 – Rapporteur : Monsieur Roger GORCE.

- « Les trains interrégionaux (TIR) ». Autosaisine adoptée le 14/10/2005 – Rapporteurs : Messieurs Jean BOYER et Maurice LABLAUDE.

TER. Il renouvelle son souhait d'être associée en amont aux discussions sur les travaux des négociations.

Sur la demande de prise en compte par la SNCF de « l'effet Retraite » :

Le **CESR** approuve la démarche initiée par la Région, en lien avec l'Association des Régions de France (ARF). En effet, c'est l'Etat seul qui a décidé et imposé cette réforme des régimes spéciaux qui, aujourd'hui, s'avère plus coûteuse pour la collectivité régionale et l'Etat.

Il rappelle à ce titre que l'article 125 de la loi SRU prévoit que : « *toutes dispositions législatives et réglementaires ayant une incidence sur les charges transférées donne lieu à révision des concours de l'Etat* ». Cette augmentation de la masse salariale ne doit être ni prise en charge par les régions, pas plus que par la SNCF.

Ligne TER Limoges – Poitiers :

Le **CESR** prend acte de la mise en œuvre de la dernière phase des travaux et du plan de développement qui sera effectif en avril 2010. Il souhaite néanmoins qu'en accord avec les divers acteurs, le pallier d'offre de 7 Allers / Retours soit porté à 9 A/R, voire 15 comme le prévoit la convention initiale.

A ce sujet et dans le cadre de la réalisation du pôle d'échange dont celui prévu à Bellac, il réitère sa demande d'équipement de cette gare de la possibilité technique d'effectuer des croisements ferroviaires, comme RFF et la SNCF l'ont récemment reconnu nécessaire.

Ce sujet doit faire l'objet d'une prise en compte par les acteurs institutionnels (CRL, RFF, Etat, SNCF) afin d'optimiser l'offre de la ligne TER et permettre au pôle de Bellac de jouer pleinement son rôle d'outil de coordination des divers modes de transport.

Affirmer une stratégie régionale en matière de transport aérien dans un cadre interrégional

Le **CESR** prend acte de la volonté de la Région de prendre une partie des charges inhérentes à la mise en place des OSP des lignes Limoges Paris et Brive-Paris. Toutefois, il émet des réserves sur les stratégies des compagnies aériennes et les conséquences qui s'ensuivent quant à la prise en charge financière par les collectivités des déficits éventuels d'exploitation.

Le **CESR** rappelle une nouvelle fois que la coordination entre les aéroports de Limoges et de Brive est indispensable et que celle-ci devrait donner lieu à une formalisation de leurs rapports.

Il semblerait que, même si la comparaison est osée, le coût annuel d'une OSP soit équivalent à celui de la ligne ferroviaire Brive-Paris- Lille. Aussi, le **CESR** souhaiterait avoir des précisions sur ces lignes aériennes et ferroviaires : fréquentation, taux d'occupation.

Densifier le réseau haut-débit, accéder au très haut-débit et développer les usages et services des TIC au meilleur coût ⁷

Le **CESR** approuve la démarche de la mise en œuvre du schéma directeur des usages et services (S.D.U.S), qui va permettre de développer une stratégie territoriale globale et de conduire à des actions.

Concernant le haut débit et le très haut débit, le **CESR** s'interroge sur de nombreux éléments.

Pour le haut-débit, il aimerait des précisions sur l'importance du coût de l'abonnement demandé aux usagers par rapport au coût des infrastructures. Il trouve l'abonnement très complexe et se pose la question des bénéficiaires réels.

La couverture des zones blanches en haut-débit pose la question de l'égalité d'accès des usagers aux services publics. Même si le Conseil Régional s'est prononcé début 2009 en faveur de l'éradication des zones blanches, le **CESR** se pose la question du financement supplémentaire nécessaire pour couvrir ces zones, d'autant que l'opérateur demande un coût très élevé pour le raccordement final.

Au-delà du haut débit, le **CESR** pense qu'il faudrait d'ores et déjà envisager le développement du très haut débit, afin d'anticiper les évolutions à venir. Si la Région était en avance sur la réflexion du haut débit, elle ne semble pas avoir de vision claire pour le très haut débit, par l'engagement d'une réflexion prospective.

La question financière n'est pas résolue. Sur ce point, le gouvernement devrait prendre l'initiative.

Si la question semble être réglée au niveau des agglomérations (fibres optiques), elle reste ouverte au niveau des zones rurales. Les petites communes n'ont pas les moyens financiers de s'équiper de ces infrastructures lourdes. La communication par satellite n'est pas entièrement fiable, faisant l'objet d'encombrements rapides.

Ainsi, si la Région doit à nouveau intervenir financièrement, une réflexion préalable est à mener.

D'autant que l'accès des TIC pour tous peut avoir des répercussions importantes dans la dynamique territoriale : baisse des déplacements (diminution de la pollution), amélioration de la formation (formation à distance par visioconférence), de la santé (imagerie médicale), des emplois (maintien des entreprises, travail à domicile), de la démographie (arrivée de nouveaux arrivants).

Cet aspect est fondamental, car le budget du développement du très haut débit, est certainement nettement inférieur à celui demandé pour le développement des infrastructures (routières et ferroviaires), pour des bénéfices pouvant être très élevés.

⁷ « Haut-débit, mobile : quelle desserte des territoires ». Avis Séance Plénière du CESRL du 21/03/2001. Rapporteur : Monsieur Pierre COINAUD.

« La couverture Haut-Débit et la téléphonie mobile en Auvergne et en Limousin ». Rapport de Novembre 2004. Rapporteur : Monsieur CONCHON.

Les contribuables doivent pouvoir être tenus au courant et consultés sur cette problématique, car les conséquences financières seront importantes.

Améliorer la gestion de l'eau et préserver la biodiversité

Le **CESR** prend acte du projet de périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Isle-Dronne. Il pense, qu'étant donnée la complexité du projet, le coût d'ingénierie et de fonctionnement devrait être assez élevé. Toutefois, il n'y est pas fait mention sur le document budgétaire.

3. ECONOMIE ET EMPLOI



BP 2010 : inscription de 57,500 M€ en AP/AE (+4,03% par rapport au BP 2009) et 54,885 M€ en CP (-0,31%)

Le **CESR** relève que ce budget se caractérise par ses très faibles inflexions. Cette situation est due à la volonté de ne pas engager l'équipe issue du prochain scrutin dans de nouvelles actions et à la prorogation au-delà du 31 décembre 2009 du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) et d'un certain nombre de dispositifs.

ACTIONS STRATEGIQUES

Cadre de référence sur la recherche et l'innovation

Si le **CESR** se félicite de la mise en place d'une stratégie régionale en matière d'innovation et souscrit à l'ensemble des objectifs ainsi poursuivis, il préconise néanmoins de veiller à ce que les objectifs liés au développement local ne contraignent pas les projets de recherche qui fondent à l'échelle nationale - voire internationale - la reconnaissance scientifique des laboratoires.

Convention de consortium pour le développement régional du Centre européen d'entreprises et d'innovation

Le **CESR** souligne l'intérêt pour le Limousin de fédérer, à travers la création de ce consortium, les principaux acteurs de l'accompagnement de projets innovants et d'agir efficacement dans ce domaine.

Toutefois, il faudra que ce type de structure permette de mutualiser les moyens, de rationaliser les interventions et de renforcer l'échange d'information et de bonnes pratiques pour rendre lisible, attractive et facile d'accès l'offre régionale en matière d'accompagnement de projets innovants. Il ne doit pas s'agir, au travers de ce consortium, de créer une nouvelle structure, mais de coordonner l'action et les moyens des différents intervenants et participants pour gagner en efficacité. Le **CESR** s'étonne de n'avoir aucune quantification financière du coût d'investissement et de fonctionnement de ce projet. En outre, l'objectif de 25 entreprises par an ne peut pas être le seul critère d'appréciation de cette initiative.

Création d'une société d'investissement visant à mobiliser l'épargne locale

Le **CESR** se félicite que le Conseil Régional ait repris à son compte les suggestions qu'il avait formulées en faveur de la mobilisation de l'épargne locale.

Le Forum organisé le 24 septembre dernier par le **CESR** a en effet montré l'intérêt de cette formule puisque les fonds participent ainsi au développement local, créent un lien fort entre les épargnants, les entreprises bénéficiaires et le territoire, tout en assurant une traçabilité certaine.

L'étude qui va être engagée devra notamment s'attacher à la sécurisation du dispositif afin de limiter les risques encourus par les épargnants et d'assurer ainsi le succès de cet outil financier.

Participation de la Région Limousin à la mise en œuvre du projet de mise en tourisme du pôle de Lanaud

Si le Pôle de Lanaud a vocation à devenir un outil de communication en direction d'un public varié (professionnels de l'agriculture, scolaires, touristes - individuels et groupes -) afin de mieux faire connaître le métier de producteur de viande bovine limousine et de valoriser la qualité de cette viande, le **CESR** préconise cependant de ne pas limiter cette promotion à la filière de l'élevage.

Une réflexion plus globale doit être entamée afin de faire de ce lieu une vitrine de l'ensemble des savoir-faire et des filières d'excellence de notre région (métiers d'art, tapisserie, porcelaine...), de favoriser l'irrigation touristique du territoire et d'assurer une rentabilité de cet outil.

Toutefois, le niveau des tarifs d'entrée annoncé semble devoir obérer significativement la fréquentation attendue et faire peser de lourdes hypothèques sur la réalisation du chiffre d'affaires escompté.

BUDGET PRIMITIF 2010

LE CHOIX D'UNE ECONOMIE DIVERSIFIEE ET COMPETITIVE

Faciliter le renouvellement du tissu économique

A l'issue des trois années d'expérimentation, le **CESR** note le succès du dispositif « *Objectif Création* » et se félicite de la pérennisation par le Conseil Régional de cet outil d'accompagnement des porteurs de projet.

4. EUROPE ET COOPERATION INTERNATIONALE



BP 2010 : inscription de 40 000€ en AP/AE (-98,34% par rapport au BP 2009)
et 22,518 M€ en CP (-23,22%)

Renforcer la notoriété du Limousin et la compétitivité de ses acteurs

A ce titre, le Conseil Régional mentionne qu'il a adhéré et pris la présidence du nouveau Groupement d'intérêt Public (GIP) Massif dont la vocation est de regrouper les six conseils régionaux du Massif Central autour de quatre objectifs :

- fédérer des actions communes,
- promouvoir cette politique,
- sensibiliser et intervenir auprès des autorités nationales et européennes,
- assumer la maîtrise d'ouvrage d'études pour le Massif Central.

Pour leur part, les CESR du Massif Central, réunis à l'initiative du CESR Limousin le 29 octobre 2009 à Guéret, ont exprimé leur position sur l'avenir de la gouvernance et de la politique du Massif Central au travers des points suivants :

- ⇒ mieux faire connaître les priorités du Massif Central, en particulier au travers des thèmes majeurs d'intérêt commun que sont : le schéma des infrastructures routières et ferroviaires ; l'avenir des filières agricoles et forestières ; l'accueil des populations et la permanence des soins et des services publics en milieu rural ; le rôle de l'Europe dans les politiques du Massif Central,
- ⇒ participer aux commissions techniques et groupes de travail associés du Comité de Massif, au-delà de la présence des Présidents de **CESR** en tant que personnalités qualifiées,
- ⇒ mettre l'accent sur la structuration des réseaux comme condition impérative d'optimisation d'un effet de levier.
- ⇒ redéfinir la place de l'Europe et de mieux la mobiliser dans l'élaboration des politiques du Massif Central.
- ⇒ préparer la définition des priorités du Massif Central pour la période 2014/2020,
- ⇒ être associés à l'évolution des programmes (PO et CIMAC)⁸ à l'occasion du bilan de mi-parcours en 2010,

Mobiliser les financements européens en vue du développement régional

Le Conseil Régional indique que la révision à mi-parcours des programmes opérationnels, prévue mi-2010, pourra conduire à des évolutions sensibles.

Le **CESR** indique, que dans le cadre des travaux de sa section « Affaires européennes et internationales », il engage une réflexion sur ce sujet qui devra également prendre en compte l'échéance de la politique agricole en 2013.

⁸ Programme Opérationnel ; Convention Interrégionale du Massif Central.

5. COMMUNICATION ET CITOYENNETE



BP 2010 : inscription de 1,730 M€ en AP/AE (+ 1766 % par rapport au BP 2009)
et 3,730 M€ en CP (+0,81%)

Constitué de trois axes (« *Soutenir le développement territorial* » ; « *Faire connaître l'institution régionale* » ; « *Le choix de la proximité et de la citoyenneté* »), ce chapitre se caractérise pour 2010 par une très forte augmentation des inscriptions d'Autorisations d'Engagement (AE) en fonctionnement.

En février 2009, la Région Limousin a signé la « Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale ». Cette signature, ayant donné lieu à une large communication, engageait la collectivité à rédiger, dans les deux ans, un « **Plan régional d'actions pour l'égalité** ».

Le **CESR** (lui-même investi dans une réflexion sur « *la place des femmes dans la vie publique et dans les lieux de décision en Limousin* ») s'étonne, et regrette, que ne soit pas réaffirmé, dans le projet de budget 2010, l'engagement pris par le Conseil Régional pour l'élaboration de ce plan.

Le **CESR** prend acte de l'internalisation des missions d'animation du Conseil Régional Jeunes du Limousin (CRJL) à compter de 2010.

6. SE DONNER LES MOYENS DE L'AMBITION REGIONALE



BP 2010 : inscription de 3,545 M€ en AP/AE (-7,42% par rapport au BP 2009)
et 96,319 M€ en CP (+2,73%)

LES RESSOURCES HUMAINES

Le transfert des « techniciens et ouvriers de service » sera achevé début 2010.

Le **CESR** note la forte volonté de maîtrise des dépenses de personnel pour l'année 2010, la Région décidant « *de ne créer aucun poste supplémentaire en direction des services du siège et des établissements scolaires, à l'exception du renouvellement lié au remplacement d'agents ayant quitté l'institution* ».

Il a pris connaissance du projet de Contrat de Progrès Social.

Le **CESR** note l'importance des crédits de paiement affectés aux postes de suppléance dans les lycées.

LA GESTION DE LA DETTE

La gestion de la dette est une préoccupation de plus en plus forte, compte tenu du contexte financier actuel et des réformes à venir concernant les collectivités territoriales. C'est pourquoi, l'autorisation d'emprunt de 85,36 M€ inscrite au BP 2009 a été ramenée à 48,89 M€ au cours de l'année 2009.

Le **CESR** prend acte que l'encours de la dette sera d'environ 225 M€ (soit 307 € par habitant) au 31 décembre 2009, et que dans le cadre du BP 2010, il est proposé d'inscrire 16,1 M€ en capital et 8,5 M€ en intérêts.

ACTIVITES DE LA REGION EN MATIERE D'EVALUATION

Le **CESR** a pris connaissance des rapports relatifs aux évaluations conduites en 2009, ainsi que de la liste des évaluations prévues pour 2010.

Les chapitres non évoqués dans ce document ont été examinés par le **CESR** et n'ont pas fait l'objet de remarque particulière.

Il en est notamment ainsi du projet de Décision Modificative n°3 (DM3) pour l'exercice 2009 qui procède simplement à des ajustements techniques, sans augmentation de crédits.

**INTERVENTIONS PRONONCEES EN SEANCE PLENIERES
SUR L'AVIS RELATIF AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2010**



Intervention de Mme Janine VAUX au nom de la FSU

Mon intervention portera sur le **soutien de la Région au développement de l'enseignement supérieur**. Chacun sait que cette intervention n'entre pas dans les compétences qui ont été dévolues aux Régions.

Le Conseil Régional du Limousin, a fait le choix politique, de longue date, bien avant la loi sur l'autonomie des universités, de soutenir l'Université de Limoges.

Je ne sais pas s'il existe le vaste consensus régional dont fait état le rapport du CESR sur le chapitre de l'enseignement supérieur. Pour sa part, la FSU a adhéré, et adhère, à l'aide apportée.

Il est évident qu'elle regrette vivement que l'Etat n'assume pas suffisamment son rôle notamment dans l'accompagnement des étudiants, dans le domaine de la Recherche, dans celui du financement des postes de personnels et des constructions universitaires. Elle se bat pour qu'il en soit autrement.

Elle considère aussi que la Région doit répondre pleinement à ses obligations liées à ses compétences (par exemple le fonctionnement des lycées, dont elle regrette au passage que les dotations n'augmentent pas).

Mais elle estime que la Région, en apportant son concours à l'Université, a fait un choix favorable au Limousin, favorable aux lycéens qui faute de quoi ne trouveraient pas un environnement universitaire à la hauteur de leurs espérances.

Mon souci aujourd'hui, est que le rapport proposé souhaite que cette aide s'inscrive dans une vision à plus long terme pour en assurer la pérennité en liant cette demande au contexte de l'autonomie.

Si l'on ne peut qu'adhérer à cette idée de pérennité, encore faudrait-il que la Région soit en mesure de l'assurer d'abord dans ses domaines de compétence. Or on est dans une période d'incertitudes lourdes, qu'il s'agisse de la refonte de la fiscalité locale, ou de la réorganisation des compétences.

D'autre part, lier cette demande à la LRU interpelle. S'agirait-il de demander à la Région de renforcer son aide pour compenser d'éventuels dégâts causés par l'autonomie et le contexte concurrentiel du paysage universitaire?

Cette loi, contestée par certains, dont la FSU, peut avoir des conséquences que nous ne mesurons pas à l'heure d'aujourd'hui ; il peut aussi s'y ajouter des inconnues liées à la dévolution du patrimoine.

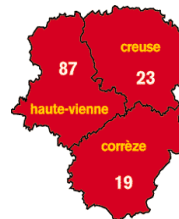
Encore des incertitudes. Alors le besoin de pérennité, c'est vers l'Etat, qui a mis en place cette loi, qu'il faut l'exprimer haut et fort.



COMITE REGIONAL CGT LIMOUSIN

MAISON DU PEUPLE

24, rue Charles Michels B. P. 3907
87039 LIMOGES CEDEX 1



Téléphone : 05.55.79.52.47 - Télécopie :

Intervention de M. Jean-Pierre CROZAT au nom de la CGT

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
Cher(e)s collègues.

Présenter le budget 2010 en cette période incertaine, compte tenu de la crise que nous traversons, revient à exécuter un exercice d'équilibriste.

Le menu est copieux à défaut d'être riche en recettes. Finalement que des plats de résistance en cette fin d'année où la trêve des confiseurs promet l'absence de dessert !

La carte proposée, à savoir : suppression de la TP, RGPP, désertification sanitaire de notre région, services publics sauce libérale, remise en cause des clauses de compétence et compilation des collectivités, taxe carbone, écotaxe... ne peut qu'alimenter des aigreur.

En octobre dernier, lors des présentations des OB, nous avons eu droit à l'exposé des motifs, préfigurant des finances régionales tariées et la fin de vie de l'autonomie financière de l'exécutif.

Si nous partageons, et partageons encore, beaucoup des préoccupations et des colères légitimes du président, nous divergeons quant aux ingrédients à réunir pour améliorer les recettes et mettre un peu de beurre dans les épinards.

Après la tempête, la cloche a semble-t-il sonné. Les élèves rentrent dans le rang pour ne pas trop déstabiliser la classe et sauver l'école.

Au final, l'absence de propositions par l'exécutif, nous conduit à dire que ce budget manque d'un minimum d'ambitions. S'il permet l'hibernation, il passera difficilement le renouveau du printemps.

En effet, si nous ne devons retenir qu'un chiffre c'est celui de la baisse de 6% des investissements. Même si nous savons que permis de conduire, TIPP majorée et carte grise ne constitueront pas la poire pour la soif, nous constatons que le faible niveau d'emprunt préfigure une année de fortes tensions. Disant cela, nous n'exonérons pas l'Etat, grand coupable de cet étouffement qui porte atteinte à la cohésion nationale et aux équilibres territoriaux.

A ce titre, nous mesurons combien la bouffée d'oxygène que constituent les fonds européens (FEDER, FSE...) a permis de soutenir en région des politiques sectorielles. Toutefois il est à craindre que l'après 2013 n'apporte pas de solutions financières de nature à soutenir les régions rurales les plus défavorisées en l'absence de vision cohérente de la politique européenne, situation agricole comprise.

Que faut-il retenir de nos débats en commissions ?

La CGT a insisté sur la nécessité de trouver des recettes nouvelles afin d'inverser la logique des contraintes budgétaires qui entretient l'immobilisme et le repli.

L'absence de volonté d'aborder une réforme réelle de la fiscalité même si ce débat traverse souvent les hémicycles, conduit à une situation d'impasse financière et de fatalisme consenti majoritairement. La solution de la restriction permanente des dépenses atteint ses limites au regard de la nécessité de trouver des recettes pérennes.

En cette période de crise, s'arc-bouter sur le bouclier fiscal, les exonérations de charges sociales et les aides sans contre parties suffisantes à des entreprises déconnectées de leur territoire ne peut que conforter un système qui abonde une source déjà riche et assèche le potentiel économique limousin.

Le soutien sous des formes diverses au milieu associatif même s'il est nécessaire ne peut répondre à lui seul aux besoins d'une économie régionale en difficulté.

Si les grands enjeux liés au vieillissement (Alzheimer, dépendance...) ont été effectivement bien identifiés, les solutions, en particulier la reconnaissance du statut et la pérennité du métier des aides à domicile demeurent sans véritable réponse. Ceci tant au niveau des qualifications que des salaires pour des emplois dont la haute responsabilité sociale et la pénibilité devraient constituer un enjeu national.

Par ailleurs, le défi que constitue l'accueil de nouvelles populations se heurte aux limites de leviers financiers attractifs. Les salaires demeurent toujours plus faibles en Limousin.

Les ambitions régionales fussent-elles légitimes, tels l'accès à la grande vitesse, le haut débit, la formation tout au long de la vie ne peuvent se cantonner aux finances régionales même sous l'appellation de services publics régionaux.

D'ailleurs notre requête d'évaluation sur la mise en place de la boucle haut débit plus connue sous le nom de DORSAL n'a pas à ce jour été partagée par la commission de synthèse. Une évaluation de l'aide aux entreprises nous paraît tout aussi nécessaire et judicieuse notamment sur le retour attendu en termes d'emplois et d'investissements productifs en territoire limousin.

Pour étayer nos craintes, nous aurions pu aussi évoquer l'inauguration en grande pompe du PRES par Madame Valérie PECRESSE le 03 décembre dernier.

Cet épisode peut illustrer à lui seul les raisons qui nous ont conduit à refuser l'autonomie des universités, et ce n'est pas l'exécutif qui me démentira vu la manière dont il a été traité lors de cette manifestation. Il est évident que « l'opération séduction » de 13 à 14 millions d'euros tout de même sur les finances régionales n'a qu'un but : mettre l'argent du contribuable au service exclusif des entreprises et de leur laboratoire social que seront ces universités.

Au menu, disparition de filières, adaptabilité aux marchés, concepts de mobilité, de flexibilités, management axé sur les comportements et la personnalité. Le concept France Télécom grandeur nature en quelque sorte.

Echéances électorales ou pas, toujours est-il qu'au-delà d'une situation pour le moins préoccupante, nous regrettons que certains projets gouvernementaux trouvent, comme c'est le cas du PRES, en LIMOUSIN une terre fertile de lancement.

D'autres projets gouvernementaux en matière d'infrastructures nouvelles recueillent malheureusement aussi le soutien inconditionnel de quelques élus mais nous n'en rajouterons pas.

Le temps et les mobilisations peuvent parfois aider à des choix de raison plus bénéfiques aux territoires et aux citoyens limousins mais pas seulement.

Nous distinguerons néanmoins un coin de ciel bleu dans l'univers ferroviaire.

En effet, le bilan TER 2008, qui bien que tardif confirme la double et durable progression de la fréquentation et des recettes.

Ce constat appelle à la nécessité de travailler aux développements de relations cadencées et à plus de coordination entre tous les modes de transport, là où rien n'a encore été fait.

Signe des temps, nous percevons en limousin quelques signes manifestes annonciateurs d'un retour au devant de la scène du dossier POLT, que d'aucuns, craignant les crises d'urticaires à l'égard d'un sigle labellisé bataille CGT, ont rebaptisé PALITO.

Mais après tout, peu importe l'appellation AOC, pourvu que l'aménagement du territoire l'emporte.

Une autre bonne nouvelle qui ne passera pas inaperçue, même si elle n'est pas sur notre terrain de vigilance, c'est la signature et le renouvellement de la convention TER qui vient d'être signée, pour dix ans entre la Région Alsace et l'exploitant unique qu'est la SNCF.

Dans ce concert d'ouverture dogmatique à la concurrence internationale et régionale, qui plus est dans une région atypique et grande pourvoyeuse de ministre et députée aux velléités libérales déclarées, vous comprendrez notre légitime satisfaction.

Ces quelques éléments non exhaustifs étant livrés pour alimenter la réflexion durant la longue période de la trêve des confiseurs, nous émettrons, dans la cohérence de notre intervention et vote des OB 2010, le même avis négatif sur le budget qui nous est présenté lequel demeure sans saveur mais pas sans reproche.

Ce positionnement est conforme aux interrogations de la page 7 qui démontrent que la majorité de notre assemblée refuse d'avancer sur l'incontournable débat des recettes et d'une fiscalité qui doit cesser de faire les poches des contribuables pour s'attaquer à ceux qui génèrent et profitent de la crise et alimentent la sphère financière.

Nous vous remercions de votre attention
Le groupe CGT du CESR.

Intervention de M. Cyrille SAVARY
Union Régionale des Associations Familiales

Monsieur le Président, Cher(e)s collègues

La préparation du budget de la Région est réalisée dans un contexte incertain. Les représentants des familles rappellent deux conditions indispensables à une décentralisation aboutie : Le maintien de la clause de compétence générale et le renforcement de l'autonomie fiscale permettent aux élus de remplir pleinement leurs responsabilités et ainsi de préserver une véritable capacité d'investissement pour un meilleur service rendu en faveur des citoyens et des familles sur les territoires.

Nos représentants au CESE, à l'occasion du rapport du comité de la réforme des collectivités locales lors de la session des 3 et 4 novembre dernier ont rappelé deux points qui intéressent directement les familles et leur implication à tous les niveaux de la décentralisation.

Le premier point : la délicate question de la fiscalité locale et la réforme des collectivités locales. Les multiples imbrications des flux financiers ne facilitent pas la responsabilité des acteurs et au final se sont les familles qui supportent les conséquences financières de cette situation. Nous partageons la recommandation de l'avis du CESE national sur la modernisation des taxes d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti, cependant cette rénovation devra s'accompagner de mesures transitoires pour les familles dont la situation sera modifiée. Cette réforme devra mieux intégrer la capacité contributive des familles en prenant en compte leur composition et leurs ressources. Afin d'améliorer la transparence et la lisibilité de la fiscalité locale au regard des compétences respectives des communes, des intercommunalités, des départements, des régions, nous sommes favorables au principe d'une affectation mieux ciblée des impôts locaux par catégorie de collectivité locale. La taxe professionnelle doit être compensée intégralement et cela dans la durée, en maintenant un lien entre les entreprises et le territoire où elles sont implantées.

Pour nous, il est certain que le projet de réforme des collectivités territoriales qui s'annonce va avoir un impact significatif sur le **paysage associatif français**. Au nom de la réorganisation du « mille-feuilles » territorial et de ses financements croisés il est question de supprimer pour les régions et les départements la **compétence générale** qui permet à ces collectivités de financer tous types d'activités, du moment qu'elles présentaient un **intérêt général local**, et nos auditions récentes, en matière de pouvoir d'achat par exemple, attestent de l'importance du travail de certaines associations qui rendent un véritable service public.

Deuxième point, la place de la représentation de la société civile dans la réforme des collectivités locales.

Nous sommes favorables à la proposition de renforcer le rôle des CESR en leur réservant un espace plus important de consultation, notamment par l'ouverture du droit de saisine au Préfet.

Cependant, pour que les CESR jouent pleinement leur rôle de force de proposition auprès des élus, deux évolutions sont nécessaires:

Leur composition devra respecter le juste équilibre de leurs composantes, à l'identique de la réforme engagée au niveau du CESE national,

Ils doivent bénéficier d'une dotation financière autonome garantissant ainsi leur indépendance.

Ces propositions sont la garantie de la mise en œuvre de la démocratie participative par une consultation organisée des corps intermédiaires représentatifs. Elle évitera de tomber dans les travers d'une politique soumise aux feux de l'actualité, qui privilégient ainsi les intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Michel BERNARD Personnalité Qualifiée

Parmi les différents documents remis aux membres du CESR, en vue de la préparation de la séance plénière du 11 Décembre 2009, celui intitulé « **Cadre de référence pour la recherche et l'innovation en Limousin** » présente un intérêt particulier.

Il synthétise l'approche concrète des multiples solutions et protocoles à développer pour que notre Région devienne un réel espace innovant, à partir d'atouts que sont, l' Université certes, mais aussi, l'esprit d'entreprise, qui contrairement à l'idée communément admise, n'a jamais cessé d'exister en Limousin, comme en témoignent l'histoire et la réalité de PMI-PME-TPE de haute technologie ,réparties sur l'ensemble du territoire.

Malgré ses qualités intrinsèques indéniables, ce document ne pouvait évoquer des contingences extérieures et des règles institutionnelles qui risquent de freiner certaines innovations dans des domaines, pour lesquels, notre territoire possède pourtant de réelles chances.

L'histoire est un perpétuel recommencement.

Le cas de **Louis PASTEUR** est aujourd'hui exemplaire.

Durant sa longue carrière qui le conduisit aux plus hautes destinées scientifiques, ce chercheur d'exception s'impliqua, naturellement et modestement, dans différents problèmes économiques et humains de son pays.

Au cours de différents travaux :

- Il étudie les levures et la fermentation de la bière, à la demande des brasseurs lillois, alors qu'il est professeur à l'Université de LILLE
- Il se penche sur les maladies des vers à soie. La sériciculture joue alors un rôle essentiel dans l'économie du sud de la France. Pour cette étude, il prend même un congés et d'installe à ALES en 1865.
- Il crée un vaccin pour lutter contre la maladie du charbon qui décime les troupeaux ovins.
- Il consacre des études sur le choléra des poules.
- Il se penche également sur les maladies du vin et sur sa conservation. Il lance le premier traitement thermique (et écologique) qui sera ultérieurement appelé la pasteurisation, procédé toujours d'actualité pour la conservation du lait, des jus de fruits, etc.
- Il répond a la demande de la médecine,(alors qu'il n'est que chimiste.....) pour appliquer le premiers principes de l'antisepsie et de l'asepsie dans les hôpitaux.

Ces travaux d'applications concrètes et immédiates, certes d'intérêt scientifique, mais également d'intérêt économique, social et sanitaire, n'ont pas empêché leur auteur de devenir l'un des plus grands scientifiques du XIX siècle.

Les recherches appliquées de PASTEUR sont autant d'exemples, qui bien avant l'heure, nous montrent aujourd'hui, la voie que pourraient suivre certains de nos universitaires, si les conditions leur en étaient réellement offertes.

Il est à noter de plus, que PASTEUR conseillait déjà aux universitaires, la nécessité de travailler avec :

« *la collaboration avec les professions concernées, et le soutien des services publics* ».....

Le problème de la recherche dans notre Université à déjà été soulevé, à maintes reprises au CESR.

Environ la moitié des chercheurs de l'Université de LIMOGES sont impliqués dans les pôles de compétitivité et jouent un rôle essentiel dans l'essor de notre Région.

Par la qualité indéniable des recherches et de l'innovation qui en découle, nos deux pôles ont été reconduits avec succès, puisque le Président de la République a jugé bon de se rendre sur ESTER TECHNOPOLE pour officialiser leur excellente et leur performance.

Il y a donc près de 50% d'enseignants-chercheurs, qui, de par la pluridisciplinarité nécessaire de notre Université, se situent dans des domaines de recherches très variés, en rappelant qu'il y a nécessairement une certaine corrélation entre la spécialité d'enseignement et celle de recherche.

Cette grande disparité de spécialités entre les chercheurs doit être un réel atout pour le Limousin.

Le « **cadre de référence pour la recherche et l'innovation en limousin** » qui nous est présenté aujourd'hui, s'inscrit pleinement dans cette logique de synergie, qui doit obligatoirement intégrer :

- Le potentiel scientifique.
- La volonté d'innovation
- La présence d'entreprises, existantes, reprises, actualisées, à créer et surtout, harmonieusement distribuées sur le territoire.

Cette exigence fondamentale de l'innovation impose toutefois plusieurs conditions :

- Que les enseignants chercheurs, non intégrables dans les thèmes « reconnus » de l'Université, ne soient pas exclus des modes de financement de la recherche, et qu'ils puissent être assurés d'un déroulement de carrière satisfaisant.
- Que les chefs d'entreprises soient réellement informés, et convaincus, du potentiel en hommes, en idées et en compétences de leur Université.
- Que les recommandations du « **cadre de référence pour la recherche et l'innovation en Limousin** » proposé par le Conseil Régional, puissent être appliquées dans leur globalité.
- Que tous les Limousins adhèrent à l'idée que l'innovation est l'un des passages obligés de notre dynamique territoriale, ne serait-ce qu'en se souvenant de cette phrase de PASTEUR :

« *La chance ne favorise que les esprits préparés* ».

Intervention de M. Richard ROUSSEAU
Au nom de Réseau Ferré de France (RFF)

Quelques informations concernant la partie Aménagement du territoire (aspect ferroviaire) de l'avis sur le projet de budget primitif 2010 :

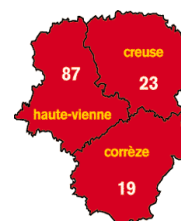
- Tous les trains de la ligne Limoges – Poitiers s'arrêtent à Bellac, Le Dorat, Montmorillon et Lussac les Châteaux.
- Il n'y a pas besoin de points de croisement supplémentaire à Bellac jusqu'à 15 allers retours par jour.
- Les « voies vertes » entre le Dorat et Chateauponsac et Le Dorat et Magnac Laval sont en réflexion avec l'aide du Comité Régional du Tourisme.
- Les péages des TER en Limousin représentent un cinquième du coût total des TER.
- A noter, qu'en 2010, le coût national des péages au niveau des TGV représente 1,53 milliards d'euros et celui des TER 1,841 milliards d'euros.
- Jusqu'en 2003, RFF a dépensé 265 millions d'euros pour le PALITO. Les trains Corail ont un âge important : ils datent pour la plupart des années 1970.

Intervention de M. Roger GORCE au nom de la CGT



COMITE REGIONAL CGT LIMOUSIN
MAISON DU PEUPLE
24, rue Charles Michels
87 039 LIMOGES CEDEX 1

**Téléphone : 05.55.79.52.47 - Télécopie :
05.55.33.42.58**



Pour répondre à Monsieur ROUSSEAU sur les points relatifs au ferroviaire, je souhaite expliquer la raison des arguments évoqués sur la ligne Limoges – Poitiers.

Je tiens d'ailleurs à la disposition des membres le document datant de 2005 qui précise clairement que le passage de 9 à 15 allers retours par jour n'est possible qu'au bénéfice de la réalisation d'un point de croisement des trains à Bellac.

La SNCF a récemment reconnu que ces travaux pourraient se réaliser au regard de la somme globale qui a été investie pour la modernisation de cet axe.

Pour la CGT, il n'est pas trop tard.

Sur les péages, même si j'entends les chiffres de Monsieur ROUSSEAU, nous constatons que les péages de RFF ont augmenté en moyenne de 30 % sur ces cinq dernières années.

Sur l'axe classique que je préfère appeler POLT plutôt que PALITO, je prends aussi acte que Monsieur PEPY y voit enfin son caractère national d'aménagement du territoire.

Quant aux rames TEOZ, oui, elles ont 40 ans. Celles et ceux qui croyaient qu'un coup de peinture et un « relookage » intérieurs allaient permettre de pérenniser l'axe et gagner en vitesse voulaient nous faire prendre des vessies pour des lanternes.

Intervention de M. Jean MOYEN

Au nom des organismes du secteur de la culture

Concernant la remarque page 13 sur la domiciliation des associations et structures qui reçoivent des aides de la Région, je voudrais rappeler- je dis bien rappeler- car c'est la troisième fois que j'en parle, mais les rapporteurs sont têtus ou insuffisamment à l'écoute.

Le fait d'être domicilié au chef-lieu n'entraîne pas que la zone d'action se réduit à ce chef-lieu.

La remarque est aussi peu crédible que celle qui dirait que les crédits d'Etat sont alloués à la capitale au prétexte que les ministères y sont assimilés.

Ma remarque pourrait apparaître mesquine si je ne la justifiais pas par le souci que nos rapports soient exempts de raccourcis trompeurs.

Intervention de M. Patrick LERESTEUX

Représentant Région de la Fédération des Œuvres Laïques

Proposition d'un amendement de l'avis sur le projet de Budget Primitif 2010

Exposé des motifs

Cet amendement vise simplement à apporter des précisions en complément du 1^{er} paragraphe qui traite d'un contexte conventionnel incertain et tient compte des observations formulées par plusieurs membres de la commission n°2 « Développement, Social Culturel et Sportif ».

En effet, si les acteurs culturels et sportifs sont engagés depuis maintenant plusieurs années dans des procédures de conventionnement avec les services de l'Etat et les différentes collectivités territoriales, le caractère incertain est certes lié à un désengagement de l'Etat mais pas dans tous les domaines ni à la même hauteur selon les actions concernées (plusieurs structures pourraient témoigner du maintien des aides).

On notera, d'ailleurs, que ce désengagement et le recentrage des aides ne concernent pas tant la DRAC que les engagements financiers des autres services déconcentrés de l'Education Nationale et de la jeunesse et des sports dont la diminution affecte notamment l'offre culturelle locale, mais il est important de rappeler qu'aujourd'hui se sont les collectivités locales qui sont de très loin les premiers financeurs publics de la culture.

Ainsi, les départements sont depuis 2004 de nouvelles compétences en particulier dans le domaine de l'enseignement artistique.

La décentralisation culturelle est donc bien inscrite dans des enjeux conventionnels régionaux, ce qui explique de futures inégalités territoriales selon les ressources des collectivités mais aussi selon l'intérêt des choix des élus locaux pour la culture et le sport.

Ainsi il est important que la réflexion (si elle est engagée) associe autant les services de l'Etat que les collectivités locales et les structures culturelles et sportives à vocation régionale, regroupées sous l'intitulé d'acteurs régionaux dans l'amendement.

